

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées



Saint-Martinfos

SOMMAIRE

p. 1-2	Édito du Maire	p. 6-7	Du côté des associations
p. 3	Du côté des travaux	p. 8	Du côté de l'environnement
p. 4-5	Côté cour, côté jardin	p. 9-12	Du côté des des habitants

Édito du Maire

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Ce numéro du « Saint-Martinfos » est celui qui clôture l'année 2023 et ouvre l'année 2024. À ce titre, je souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année. Nous aurons l'occasion d'échanger nos vœux le **19 janvier, à 18h**, lors de la traditionnelle **cérémonie de début d'année** qui se tiendra à la **salle des fêtes**.

En ce mois de décembre, c'est l'heure du bilan !

Depuis début 2023 les chantiers de préservation et d'aménagement du patrimoine communal se sont enchaînés à un rythme soutenu :

- mise en conformité du dispositif de protection contre la foudre à l'église (paratonnerre) ;
- translation de l'ancien cimetière ;
- enfouissement des réseaux à l'avenue des Pyrénées ;
- rénovation du plancher de la tribune de l'église ;
- remplacement de la conduite d'eau potable à l'avenue des Pyrénées.

Malgré le professionnalisme des entreprises qui sont intervenues à l'avenue des Pyrénées, nous le savons, les travaux ont provoqué des perturbations pour les riverains et les usagers de la route. Le plus important est passé mais il reste à venir la dépose des réseaux ainsi que la réfection du revêtement de la chaussée et la mise en œuvre de la peinture de sécurité routière.

En ce mois de décembre, c'est aussi l'heure des projets !

L'embellissement de la commune va se poursuivre en 2024. Nous travaillons depuis plusieurs semaines au montage du dossier de l'aménagement de notre cœur de village, qui - nous l'espérons - sera achevé en fin d'année.

Édito du Maire

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

En collaboration avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) il va être procédé à l'enfouissement des réseaux sur un secteur de la rue du bastourra, entre la salle des fêtes et l'ancien moulin.

Dans un souci permanent d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement, le programme de rénovation de l'éclairage public va se prolonger par le remplacement des lampes anciennes en technologie sodium par des appareils en LED programmables de dernière génération.

Ces investissements seront financés sans avoir recours à l'emprunt et ne généreront aucune augmentation de la fiscalité communale.

Enfin, je tiens à saluer l'action des associations communales qui s'activent pour proposer des animations et du lien social tellement utiles en ces temps compliqués.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une belle et heureuse année 2024.

Jean-Claude Lassarrette

Cérémonie
du 11
novembre



Beaucoup de monde au monument aux morts.

Merci à toutes et tous pour cet élan civique.



Du côté des travaux



3

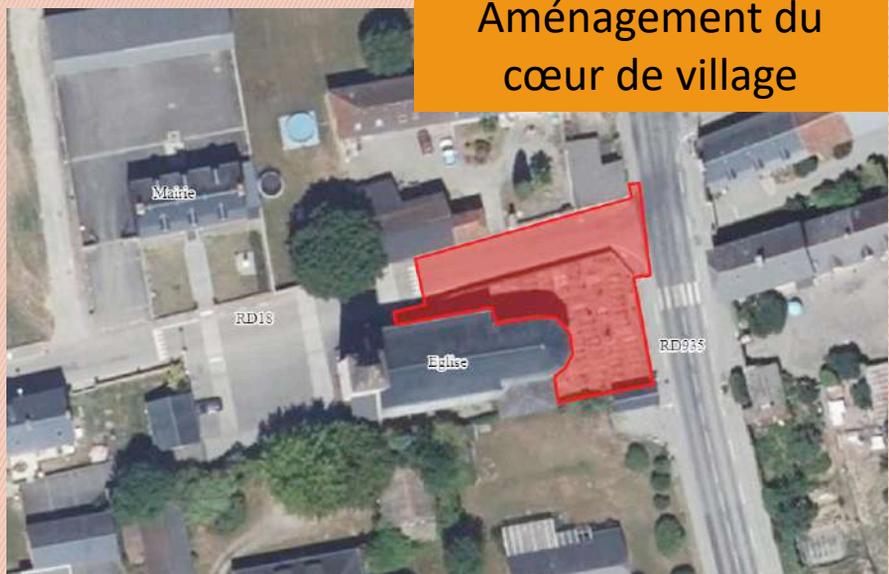


Église du village



Celles et ceux qui ont fréquenté l'église l'auront certainement remarqué : une zone a été condamnée pour des raisons de sécurité. Le retable accolé au transept nord présente des fragilités qu'il convient d'analyser. Une étude est en cours et nous attendons les résultats qui détermineront la suite à donner.

Aménagement du cœur de village



Cette vue du ciel permet de mieux visualiser l'emprise foncière du projet de futur aménagement des alentours de l'église.

Chantier de l'avenue des Pyrénées



Fait : mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public ; remplacement de la conduite d'eau potable.

À venir : Implantation des candélabres d'éclairage public, dépose des réseaux, réfection du revêtement de la chaussée, mise en œuvre de la peinture de sécurité routière.

Côté cour, côté jardin



Nous constatons régulièrement que certaines constructions et autres aménagements soumis à autorisation d'urbanisme n'ont fait l'objet d'aucune demande réglementaire. **La réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes aux autorisations obtenues est légalement reconnue comme un délit.** Par ailleurs, en cas de sinistre sur ces travaux, non autorisés selon les règles applicables en matière d'urbanisme, l'absence de prise en charge par votre assurance peut être envisagée.

Afin d'éviter toute situation regrettable, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie qui vous conseillera au mieux sur les autorisations nécessaires pour régulariser vos projets.

(Source: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/> ; Codes de procédure pénale: art. 8; de l'urbanisme: art. L480-14)

À quelle formalité (au titre du Code de l'urbanisme) sont soumis vos principaux travaux et aménagements ?

Les constructions nouvelles

Nature des travaux	Formalité
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² , quelle que soit la hauteur (R.421-1)	Permis
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres (R.421-9 a)	Déclaration Préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur supérieure à 12 mètres (R.421-1)	Permis
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² et hauteur supérieure à 12 mètres (R.421-9 c)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres (R.421-2 a)	Aucune

Les piscines

Nature des travaux	Formalité
Dont la couverture a plus de 1,80 mètres de haut, quelle que soit la superficie (R.421-1)	Permis
Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m ² , non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol (R.421-9 f)	Déclaration préalable
Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m ² , non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol (R.421-2 d)	Aucune

Les lotissements

Nature des travaux	Formalité
Qui prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et propres au lotissement (R.421-19 a)	Permis
Qui sont situés dans un site classé ou en instance de classement, dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques (R.421-19 a)	Permis
Autres que ceux mentionnés ci-dessus (R.421-23 a)	Déclaration préalable



Autres travaux et changements de destinations et de sous-destinations sur construction existante

Nature des travaux	Formalité
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² , sans modification de l'aspect extérieur (R.421-1)	Aucune
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² (R.421-17 f)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² (R.421-14 a)	Permis
En zone urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme, un Plan d'Occupation des Sols ou un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² , sans dépasser 40 m ² , si ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol nouvellement créée n'a pour effet de porter la surface de plancher totale de la construction ou l'emprise au sol au-delà de l'un des seuils fixés à l'article R.431-2 du code de l'urbanisme (R.421-17 f)	Déclaration préalable
La transformation de plus de 5 m ² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (R.421-17 g)	Déclaration préalable

Les changements de destinations et de sous-destinations

Nature des travaux	Formalité
Avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade (R.421-14 c)	Permis
Sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade (R.421-17 b)	Déclaration préalable

Les autres travaux

Nature des travaux	Formalité
Les travaux d'entretien ou de réparation ordinaire (R.421-13)	Aucune
Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur, à l'exception des travaux de ravalement (R.421-17 a)	Déclaration Préalable

Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur les toitures

Nature des travaux	Formalité
En raison du changement d'aspect réalisé	Déclaration préalable

Les formalités pour l'ensemble des travaux et aménagement sont consultable sur la « Notice explicative pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable ». (art. L.421-1 et suiv. ; R.421-1 et suiv. du Code de l'urbanisme)

Du côté des associations



6



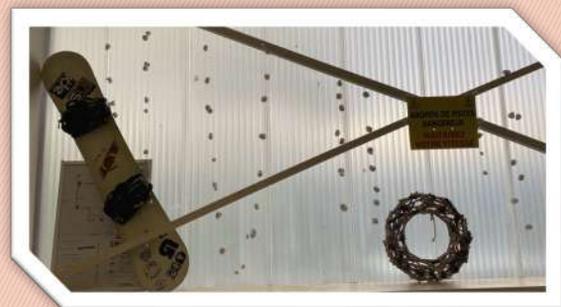
COMITÉ DES FÊTES

Fête du village le 10, 11 et 12 novembre 2023



Le pot de la Mairie...
et en avant la musique !

La super déco
hivernale du comité
des fêtes



*Un très grand merci aux membres du comité des fêtes
pour leur engagement, leur énergie et leurs belles idées
qui ont fait de ces trois jours une réussite !*

Du côté des associations



7



COMITÉ DES FÊTES

Les conscrits avaient préparé pour les habitants un super programme.



Ils ont bravé la météo et la fatigue pour faire la sérénade durant des heures dans les rues du village!

La GYMNASTIQUE VOLONTAIRE fête Noël

La bonne humeur était au rendez-vous et tout le monde avait revêtu son plus beau costume de Noël jeudi 21 décembre à 19h.

Et même le Père Noël en personne est venu faire du sport à la gym de Saint-Martin pour être en forme pour sa tournée de distribution de cadeaux.



Du côté de l'environnement



8



L'eau est un bien collectif, fragile et précieux. Apprendre à maîtriser sa consommation, c'est non seulement préserver cette ressource mais aussi agir directement sur sa facture. Alors adoptons ensemble quelques gestes simples au quotidien pour tenter de changer les choses et préserver notre ressource en eau.



Privilégiez les cycles courts à basse température voire froids, les programmes « éco » et remplissez complètement votre tambour avant de le lancer.

Écogeste : Je privilégie les lessives portant un label environnemental ou mieux je la réalise moi-même.

En moyenne, 15 à 20 litres d'eau par m² sont utilisés pour l'entretien de son jardin. Il existe de nombreux modèles de récupérateurs de pluie pouvant convenir à tous les budgets.



Dégât des eaux ou inondation, couper l'arrivée d'eau générale dans votre logement ou sur chacun des équipements vous évitera toute mauvaise surprise, même pour un week-end loin de votre foyer. Cela vous permettra aussi de réaliser des économies d'énergie.

Écogeste : Je choisis des appareils économes et j'équipe ma douche d'un mitigeur thermostatique.

Du côté des habitants

9



Si un adulte te fait du mal:

- te fait peur
 - te tape
 - t'insulte
 - touche ton corps
- et que ça te met mal à l'aise
tu es en danger.

Ou si tu penses qu'on fait du mal à un autre enfant.

Appelle le 119

24h sur 24, 7 jours sur 7,
Appel gratuit



#EntendonsLeursCris



**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est d'en parler !



ALLÔ ENFANCE EN DANGER



www.allo119.gov.fr



État civil

1 mariage
4 naissances
3 décès



Du côté des habitants



10



FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?

10 CONSEILS PRATIQUES

1
Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.

2
Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.

3
Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.

4
N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.

5
N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.

6
Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.

7
Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.

8
Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.

9
Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance: gardien, proches.

10
Porte claquée à minuit? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

 DGCCRF  @dgccrf
www.economie.gouv.fr/dgccrf

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Signalez votre problème de consommation sur
signal.conso.gouv.fr

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

Du côté des habitants



11



FÉLICITATIONS ! VOUS ÊTES DÉJÀ 62 à suivre les actualités de LA COMMUNE sur PanneauPocket !

À titre indicatif, cela représente 31% des foyers de la communes

100% gratuit

100% anonyme

0% publicité



Scannez-moi

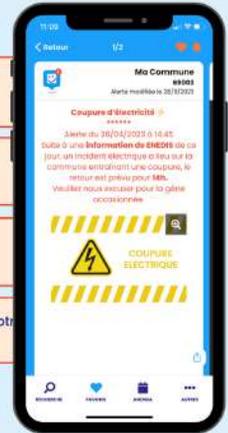
1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !



PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Avec Voltalis, adoptez la sobriété positive !

Chauffé à l'électricité ?

Ce thermostat connecté, l'app et son installation 100% gratuits pour réaliser 15% d'économies d'énergie !



Des conseillers Voltalis viennent à votre rencontre pour vous présenter le dispositif et vous proposer son installation.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !

Contactez Voltalis pour en bénéficier, c'est gratuit et sans abonnement !

05 40 25 69 96

agglo-tlp@voltalis.com



Contrôlez vos prélèvements bancaires pour l'eau

Selon les informations communiquées récemment par téléphone à l'un de nos administrés, certains prélèvements automatiques par mensualisation ont été annulés depuis plusieurs mois, sans que les clients en soient informés, en raison d'un dysfonctionnement informatique chez le distributeur d'eau.

Et des factures peuvent alors être en attente de règlement avec pénalités possibles pour retard.

Donc si vous constatez que vous êtes concerné.e.s, contactez rapidement le service client de Veolia.

Pour recevoir le Saint-Martininfos seulement en pdf,
écrivez à smartincommunication@gmail.com

Le site du village sur
<https://mairie-saintmartin.com>



Du côté des habitants



12



**Nous n'héritons pas de la
terre de nos parents, nous
l'empruntons à nos enfants.**



Meilleurs Vœux
2024



vendredi 19 janvier 2024
à 18h00

*Cérémonie des vœux
à la salle des fêtes*

Nous partagerons un vin
d'honneur et la
traditionnelle galette des
rois à l'issue de la
cérémonie.

Ne pas jeter ce
document
sur la voie publique

Rédacteur en chef :
Jean-Claude Lassarrette.

Textes :
Jean-Claude Lassarrette,
Philippe Constantin,
Julie Gallego.

Photographies:
Jean-Claude Lassarrette,
Serge Boulin,
Julie Gallego.

Infographie :
Julie Gallego.

Jean-Claude Lassarrette et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

#BienRentrer

C'EST ANTICIPER SON RETOUR DE SOIRÉE :



DÉSIGNER
UN CAPITAINE DE SOIRÉE



PRENDRE LES TRANSPORTS
EN COMMUN



RÉSERVER UN TAXI
OU UN VTC



NE PAS RENTRER !
ET DORMIR SUR PLACE

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30

Tél. : 05 62 45 98 73